



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025
À 18 h 00

Délibération 2025 / 128
(36^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 14
Votants : 18

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
4 décembre 2025

Date de publication :
12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 h.

Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absente excusée : MAIGNE Solange.

Absents : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Francis, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : PUECH Roland.

OBJET : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – GYMNASÉ – ARMOIRE N25 6 PL.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de l'éclairage public du parking du gymnase, rendu nécessaire afin de garantir la sécurité des usagers et de répondre aux enjeux de visibilité.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence « Eclairage Public » à la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL – TE46) effectif depuis le 5 avril 2024, chaque renouvellement d'armoire de commande devra systématiquement faire l'objet d'une délibération présentée en Conseil municipal. La délibération en question concerne l'affaire n° 42472EP « Extension d'éclairage parking du gymnase – Poste Reyrevignes – armoire n° 25 - 6 PL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet (plan ci-après) présenté et réalisé sous maîtrise d'ouvrage de FDEL-TE46 ;
- **souhaite** que ces travaux soient programmés au titre de l'année 2026 ;
- **s'engage** à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par FDEL-TE46 d'un montant de 10 250 €, participation nette de TVA ;

AR Prefecture

046-214601288-20251210-2025_128-DE
Reçu le 12/12/2025
Publié le 12/12/2025

- **précise** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal de la commune. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives ;
- **autorise** FDEL-TE46 à lancer les études définitives. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux ;
- **autorise** FDEL-TE46 à collecter le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) généré par l'opération.

Plan de situation :



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Roland PUECH

Le Maire,

Michel SYLVESTRE